

| | |
|------------------------------------|---|
| Département de l'ALLIER | L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire. |
| Arrondissement de MONTLUÇON | Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPEZ Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à BESSON Valérie Mme GINDRE Anne ayant donné pouvoir à DA SILVA Jonathan Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à LEROY Fabien |
| Commune de DESERTINES | <u>Secrétaire</u> : M. DESNOUX Patrice |

DELIBERATION N° 2023-01-08

OBJET : MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL POUR LE CENTRE DE LOISIRS ET LE CENTRE D'ACCUEIL

CONSIDÉRANT que de plus en plus de familles d'accueil utilisent les services du Centre de Loisirs et du Centre d'accueil, pour les enfants dont elles ont la garde,
CONSIDÉRANT que les tarifs appliqués pour ces services sont basés sur le coefficient CAF, mais que celui-ci ne peut être utilisé pour le tarif appliqué aux familles d'accueil,
VU l'avis de la Commission « Affaires scolaires et périscolaires » en date du 9 mars 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPLIQUER les tarifs suivants pour le Centre de Loisirs et le Centre d'Accueil :

Centre d'accueil :

| | Tarif à l'heure | |
|--------------|-------------------|--------|
| Quotient CAF | 0 à 447 | 1,77 € |
| | 448 à 682 | 2,03 € |
| | + de 682 | 2,31 € |
| | Hors commune | 2,99 € |
| | Famille d'accueil | 2,03 € |

(Première $\frac{1}{2}$ h gratuite de 16 h à 16 h 30)

Centre de loisirs :

Tarif à la journée, en fonction des revenus du foyer (0,023 % des revenus du foyer - sur revenus de l'année n -1)

| | Tarifs 2023 |
|-------------------|-------------|
| Plancher | 1,96 € |
| Plafond | 14,00 € |
| Famille d'accueil | 7,00 € |

Au Registre sont les signatures,
 Pour Extrait Conforme,

Certifié exécutoire par le Maire,
 compte tenu de la réception en
 Sous-Préfecture le 21.03.23
 et de la publication ou notification
 le 21.03.23

Le Maire,
 Ch. SANVOISIN.

Le Maire,

